



Ajaccio, le 7 septembre 2017

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration. Elles auront lieu **le vendredi 13 octobre 2017**.

Elles revêtent une importance particulière puisqu'il s'agit de désigner 10 parents (5 titulaires et 5 suppléants) pour vous représenter dans les conseils tels qu'ils sont définis par la loi. Pour être électeur, il est nécessaire d'avoir (ou d'être responsable) d'au moins un enfant.

Chaque parent est électeur et éligible sous réserve, pour les parents d'enfant mineur, de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même Etablissement. Tous les parents sont concernés, quelle que soit leur situation, c'est à dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés.

Liste électorale :

Seuls figurent sur la liste, les parents mentionnés lors de l'inscription. Les listes étant éditées et publiées à partir du logiciel national, le Chef d'Etablissement prendra en compte les parents qui se manifestent pour être ajoutés sur la liste.

L'élection a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste, par listes établies par ordre préférentiel, sans panachage ni radiation.

Il vous est possible de voter :

1/ par correspondance :

1/ Le bulletin choisi sera placé dans une petite enveloppe (rose) ne portant aucune inscription ou marque d'identification. Cette enveloppe rose ne doit pas être cachetée.

2/ Ce pli sera introduit dans une deuxième enveloppe blanche pré-imprimée que vous devez compléter et surtout ne pas oublier de signer.

3/ Ces deux enveloppes (la rose et la blanche) seront elles-mêmes insérées dans une troisième enveloppe libellée à l'adresse de l'établissement (voir ci-dessous) et portant la mention « Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration ». Les parents ont la possibilité de n'utiliser qu'une seule enveloppe et d'y glisser leur vote respectif.

LYCEE LAETITIA BONAPARTE
Elections des représentants
Des parents d'élèves au conseil d'administration
Avenue Napoléon III
CS 20845 – AJACCIO CEDEX 1

Ce vote devra me parvenir avant le **vendredi 13 octobre 2017, 13 heures** soit par la poste soit en le confiant à votre enfant qui le déposera directement à mon secrétariat. Les votes par correspondance seront enregistrés sur un cahier spécial ainsi que la date et l'heure de la remise de la lettre. L'élève est autorisé à déposer le vote concernant ses parents.

2/ au bureau de vote :

Il sera ouvert, dans l'Etablissement, **le vendredi 13 octobre 2017 de 8 heures à 13 heures**, (se munir d'une pièce d'identité et du matériel de vote reçu). Le dépouillement aura lieu, dès la clôture du scrutin et les résultats seront, alors affichés à la porte de l'Etablissement.

Je vous adresse, ci-joint, les listes de candidatures présentées réglementairement par les Associations de Parents d'Elèves : elles vous serviront de bulletins de vote, plus deux enveloppes roses et deux enveloppes blanches.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Proviseur

Jean-Pierre CASANOVA